



Règlement d'ordre intérieur (R.O.I) de l'ASBL Au pays des enfants à destination des parents et de leurs enfants (Mis à jour en avril 2026)

1. Composition/personnes de contact

- Fondatrice de l'ASBL et responsable : Clara Farricelli – 064708105
- Fondateur de l'ASBL et responsable : Maxime Farricelli – 064708105
- Adresse mail de contact : paysdesenfants@hotmail.com

2. Les infrastructures

Pour les stages :

- École communale de Bois d'Haine : Rue Valéry Happe 2, 7170 Manage.

Pour les ateliers :

- Rue de la Montagne 7A, 7100 La Louvière.

3. Les horaires

Horaires pour notre Centre de Vacances à Manage ;

- Nous accueillons gratuitement les enfants dès 8h30. Les activités se déroulent de 9h à 15h30. La journée est entrecoupée de moments de temps libre (8h30-9h, 10h-10h30, 12h-13h15).
- Un accueil le matin dès 7h30 est possible. Ce temps d'accueil de 7h30 à 8h30 est payant (1€/enfant via achat d'une carte).

- La sortie se fait de 15h30 à 15h45. Ensuite, nous proposons un accueil payant jusqu'à 17h (1€/enfant via achat d'une carte).
- Nous demandons aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ afin d'assurer le bon déroulement du stage.

4. Inscription

Nous demandons aux parents d'inscrire préalablement leur enfant via notre site internet : www.aupaysdesenfants.be . Lors de l'inscription, les parents devront compléter une fiche médicale complète concernant leur enfant et y mettre leurs coordonnées. Ensuite, les parents recevront un mail de confirmation avec les informations pour réaliser le paiement. Les inscriptions se font uniquement à la semaine pour un souci d'organisation.

L'ASBL Au pays des enfants se réserve le droit d'accepter ou refuser une inscription selon les places disponibles dans chaque groupe.

Dans la mesure du possible, nous essayons de répondre à la demande et d'accueillir le plus d'enfants possibles en respectant le taux d'encadrement de l'ONE. Nos places ne sont donc pas limitées mais les inscriptions se clôturent une semaine avant le stage.

5. Tarif et modalités de paiement

Pour l'année 2026, nos tarifs sont fixés ;

- une semaine de stage à Bois d'Haine coûte 85€.

Les parents reçoivent les modalités de paiement par mail. Ils disposent de 10 jours pour effectuer le paiement par virement bancaire de la totalité de la somme. Dans le cas contraire, l'inscription sera annulée.

En cas de difficulté de paiement, les parents sont invités à prendre contact avec nous par mail afin de trouver une solution (plan de paiement, aide du CPAS, ...). En cas d'absence, si le parent remet un certificat médical par mail ou en main propre au responsable, l'enfant pourra rattraper les journées perdues lors d'un prochain stage (valable un an). L'ASBL n'effectue pas de remboursement direct.

Si l'absence n'est pas justifiée par un certificat médical, les journées perdues ne pourront pas être rattrapées. Le même principe s'applique pour les ateliers.

6. L'enfant

Les activités visent le développement cognitif, social, affectif et psychomoteur de l'enfant.

L'enfant a des droits dont celui de s'exprimer et de donner ses envies.

Le personnel pratique l'écoute active et veille à répondre aux attentes des enfants dans la mesure du possible.

L'enfant a également des obligations :

- Respecter ses condisciples et le personnel encadrant, être poli ;
- Respecter le matériel et le mobilier mis à disposition ;
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité physique et/ou morale de ses condisciples et des membres du personnel ; ou à tout autre intervenant au sein de l'école.
- Veiller au maintien de la qualité de l'environnement ;
- Les objets et jeux de valeur sont interdits (téléphone portable, console de jeux, MP3,...). Tout objet interdit sera confisqué et rendu au responsable de l'enfant dans les plus brefs délais.

7. Les parents

Les parents s'engagent, pour leur part, à faciliter le travail en équipe du personnel en :

- Conduisant leur(s) enfant(s) dans le local d'accueil ;
- Venant rechercher l'enfant au lieu de rendez-vous en fonction de l'horaire ;
- Rédigeant une autorisation écrite si une autre personne que le tuteur légal vient rechercher l'enfant ;
- Respectant les horaires de début et de fin de l'accueil ;
- Informant de tout changement relatif à l'accueil de l'enfant ;
- Prenant connaissance du ROI, du Projet d'accueil et de tout courrier concernant l'accueil des enfants ;
- Veillant à fournir du matériel pour les enfants qui ne sont pas propres (langes, lingettes, vêtements de rechange,...)
- Étant attentifs au fait que lorsqu'un parent arrive dans le lieu d'accueil, la responsabilité de son enfant lui incombe.

Tout enfant fréquentant le milieu d'accueil ne sera autorisé à le quitter qu'avec une personne valablement reconnue par ses tuteurs légaux. Toute disposition contraire doit être renseignée immédiatement au responsable de l'accueil.

8. Le nécessaire à fournir à votre enfant

Pour chaque journée de stage, votre enfant doit avoir :

- Une collation.
- Un repas de midi.
- Une gourde/bouteille d'eau.
- Des chaussures et vêtements adaptés à la météo et aux activités.
- Une casquette lorsqu'il fait chaud.
- Des vêtements de rechange pour les plus petits (nous les rendons en fin de semaine).

- Le nécessaire de change pour les enfants qui ne sont pas propres (langes, lingettes, ...).

N'oubliez pas de noter le prénom de votre enfant sur un maximum d'objets, habits.

9. Renseignements pratiques

- Si votre enfant présente une situation particulière telle que : maladie, allergie ou autre, il est important de le noter dans l'inscription.
- Les objets perdus non réclamés seront gardés un mois par l'ASBL.
- Les documents pour la mutuelle sont à fournir par les parents durant le stage et seront rendus à la fin de celui-ci.
- L'attestation de garde (attestation fiscale) sera générée sur demande des parents l'année suivante (ex : pour les stages 2024, l'attestation sera générée en 2025. Celle-ci reprendra toutes les participations de votre enfant).

10. Le bien-être des enfants et la santé

L'ASBL Au pays des enfants se base sur le Code qualité de l'ONE. Les objectifs principaux visés pendant le temps d'accueil sont :

- Respecter le rythme des enfants (sieste, collation,...) ;
- Se concentrer sur le bien - être des enfants et non la performance ;
- Privilégier au maximum les activités extérieures ;
- Prendre son temps et laisser les enfants se poser ;
- Varier les activités en fonction des envies des enfants ;

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant hors prescription médicale explicite et écrite. Un certificat médical doit être remis au responsable. Celui-ci devra clairement indiquer l'obligation de prendre un médicament pendant les heures d'accueil, sa description et sa posologie.

11. Normes d'encadrement

L'ASBL Au pays des enfants s'engage à proposer un encadrement de qualité. Pour ce faire, nous respectons les normes recommandées par l'ONE ;

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Un responsable est également présent sur place.

12. Photographies et publications

Les parents sont libres d'accepter ou refuser le droit à l'image. Ceux-ci peuvent nous notifier l'acceptation ou le refus via notre site internet. Ils peuvent à tout moment changer d'avis.

13. Projet d'animation

Le projet d'animation est spécifique à chaque semaine de stage. En concertation avec les équipes, nous définissons un thème par stage. Les semaines de stages sont programmées par année civile.

Voici les stages prévus sur Bois d'Haine en 2026 ;

- 16/02 au 20/02 → Carnaval des Couleurs
- 27/04 au 30/04 (4 jours) → Enquêtes et Mystères
- 27/07 au 31/07 → Super-héros en action
- 10/08 au 14/08 → Cap sur le sport
- 17/08 au 21/08 → Sciences et fun
- 19/10 au 23/10 → Monstres en folie
- 22/12 au 24/12 (4 jours) → Mission Galaxie

Un stage peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 8 enfants.

Dans ce cas, l'ASBL Au pays des enfants s'engage à rembourser les parents ayant déjà réglé la somme.

Nos journées d'activités sont variées, multidisciplinaires et souvent liées à notre thématique de stage ;

- Activités ludiques
- Activités sportives
- Activités manuelles, créatives et artistiques
- Activités culturelles

En plus des activités proposées, les enfants pourront profiter dans la plupart des stages d'une journée avec un château gonflable, d'une boum musicale et d'un spectacle ou une exposition en fin de stage.